



Informations municipales

AUTOMNE
2023

Le mot du Maire



Chers Bluffatys,

La troisième année de notre mandat s'achève et nous voilà à mi-parcours de la mission que vous nous avez confiée le 15 mai 2020. Trois années bien chargées durant lesquelles votre équipe municipale n'a eu de cesse de défendre les intérêts bien compris de votre territoire, son identité et sa qualité de vie, dans un environnement global géographique, économique et social particulièrement agité.

La vocation pédagogique de ce bulletin vous permettra de prendre connaissance des chantiers et travaux en cours et des perspectives de développement de notre village.

Ainsi Monsieur Gilbert PAULY, premier adjoint et adjoint chargé de l'urbanisme, vous présentera les perspectives de développement urbain de notre village et agglomération dans le cadre du PADD qui a été débattu au sein du conseil d'agglomération du grand Annecy.

Monsieur Sylvain STIHLE, adjoint aux finances, vous présentera le budget 2023 de votre commune, qui, après avoir été marqué par une baisse des taux d'imposition, se distingue encore par une absence d'augmentation en 2023.

Nous vous présenterons l'avancement des travaux de rénovation énergétique et d'agrandissement de notre future mairie.

Je profite de ce bulletin pour remercier également ceux d'entre vous qui ont répondu aux derniers groupes d'actions projet, nés de la gouvernance participative que nous avons mise en place, qui ont vu le jour cette année. Après ceux qui ont permis votre consultation sur la méthode de collecte des déchets et la création d'une navette scolaire, deux nouveaux groupes ont vu le jour : l'un destiné à vous consulter sur le projet de la Zone à Faible Emission (ZFE) que doit mettre en place l'agglomération du Grand Annecy et l'autre groupe qui va travailler sur la création d'un chemin pédestre entre le hameau Le Bosson et le chef-lieu.

Je n'oublie pas également le travail colossal de ceux d'entre vous qui travaillent à notre manifestation annuelle « le mai le joli mai à Bluffy », manifestation fédératrice soutenue par le Conseil Départemental et qui a trouvé son public au fil de ces trois années passées.

Cette gouvernance participative et votre collaboration sont essentielles au bon fonctionnement et à l'efficacité de la réalisation des projets de notre village. N'hésitez pas à rejoindre ces groupes si le cœur vous en dit, en vous faisant connaître auprès des services de la mairie. C'est tous ensemble que nous pourrions participer à la destinée de notre commune et lui donner le dynamisme qu'elle affiche et mérite en mettant à son profit nos connaissances et compétences, et perpétuer ainsi la joie de vivre ensemble.

Un destin pour un bonheur que je ne cesserai d'inscrire dans le respect de nos valeurs républicaines mises à mal et menacées par les réseaux sociaux et les marchands de nouvelles à sensation, et dans le respect d'un environnement naturel à préserver au regard de l'attractivité économique et touristique de notre territoire proche de l'asphyxie.

Je vous souhaite un bel automne composé de nouveautés, de petits pas qui font avancer, parcouru et comblé d'initiatives qui sont prises ici ou là, dans l'écoute et la bienveillance.

Restons constructifs et créatifs ! Bonne lecture.

Le Maire,
Olivier TRIMBUR

Qu'est-ce que le PADD ? : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Il expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le travail sur le PADD a commencé début 2022 avec l'objectif d'en débattre en conseil communautaire au premier semestre 2023.

A cet effet, 3 conventions territoriales, regroupant l'ensemble des conseillers municipaux, se sont tenues pour les différents secteurs du Grand Anancy :

- Le 9 février 2022 à Veyrier-du-Lac pour les communes du secteur «Lac».
- Le 17 février 2022 pour les communes du secteur «Alby» et «Pays de Filière».
- Le 24 février 2022 pour les communes du secteur «Anancy» et «Première Couronne».

Lors de ces conventions, nous avons travaillé à partir des trois grandes armatures de notre agglomération : agricole, naturelle et urbaine avec deux objectifs :

- Guider l'identification des espaces agricoles et naturels à préserver
- Définir les espaces préférentiels d'urbanisation au regard de l'armature urbaine et des proximités.

Courant mars 2022 5 soirées débats ont été organisées par le Grand Anancy pour la population et les acteurs du territoire.

Le 30 mars 2022 une nouvelle convention, réunissant l'ensemble des élus du Grand Anancy a eu lieu à Poisy.

A partir des contributions directes des conseillers aux 4 conventions, à la concertation avec la population et les acteurs du territoire et un séminaire des maires, la première version du PADD a été communiquée aux communes en juillet 2022.

Après un nouveau travail d'échanges entre Grand Anancy et les communes durant l'automne 2022 une nouvelle version V2 a été éditée. Chaque conseil municipal a débattu au printemps 2023 sur la version définitive.

Ci-dessous un communiqué officiel du Grand Anancy :

Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Grand Anancy a été débattu en Conseil communautaire le 29 juin dernier. Avec ce document stratégique, le territoire s'engage dans un projet ambitieux, au service de la transition écologique. Pour partager et faire découvrir le projet et ses grandes orientations, le Grand Anancy organise cinq réunions publiques en septembre.

C'est une avancée majeure dans l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Habitat mobilités bioclimatique (HMB) du Grand Anancy ! Après la phase de diagnostic, la deuxième étape s'est achevée le 29 juin dernier avec le débat du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) en Conseil communautaire. Cette deuxième étape est le fruit d'une concertation continue engagée en 2021, ouverte à l'ensemble des habitants, des élus et des acteurs du territoire. Avec 3 grands axes et de 15 orientations, le PADD acte un véritable changement de modèle pour répondre à l'urgence du dérèglement climatique.

Apaiser le territoire

Le PADD parle des questions d'habitat et de mobilités, avec l'ambition « d'apaiser le territoire en créant les conditions d'un aménagement et d'un développement soutenable répondant aux enjeux humains et bioclimatiques ». Il s'agit notamment de maîtriser le rythme d'accueil de la population, de construire chaque année environ 1 400 logements accessibles au plus grand nombre, ou d'aménager la « ville du quart d'heure », une ville de la proximité où services, commerces, équipements, transports en commun sont facilement accessibles à pied.

Ancrer le développement dans un cycle vertueux

Le PADD soulève les questions d'environnement, avec l'ambition « d'ancrer nos modes d'aménagement et de développement dans un cycle sobre et vertueux pour préserver nos ressources à long terme ». L'une des orientations majeures est ainsi de réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2040, par rapport à la consommation 2010-2020, pour atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050 (conformément à la loi climat et résilience et en avance sur l'application des décrets).

Piloter un développement économique durable

Le PADD aborde aussi les questions économiques avec l'intention de « piloter un développement économique, agricole et touristique responsable et durable ». Ce troisième axe se donne notamment pour objectif de favoriser une grande diversité des activités économiques (résidentielle, touristique et productive, dont agricole), permettant de maintenir la dynamique du territoire tout en s'orientant vers une économie de la sobriété.

PLUI-HBM : Où en est-on ?

La prochaine étape sera la traduction du PADD dans un règlement et un zonage qui fixeront les règles d'utilisation des sols.

Le Grand Anancy a organisé cinq réunions publiques de présentation des orientations du PADD. L'occasion de s'informer et de comprendre comment se définit le projet d'aménagement du Grand Anancy pour les 15 prochaines années.

- Le 06/09/2023, à Villaz (salle des fêtes)
- Le 12/09/2023, à Alby-sur-Chéran (pôle espace culturel et sportif)
- Le 19/09/2023, à Annecy (salle Eaux et Forêts)
- Le 26/09/2023, à Veyrier (salle la Veyrière)
- Le 27/09/2023, à Chavanod (auditorium L'Esty)

Retrouvez l'intégralité du PADD, ainsi que toutes les informations sur le PLUi-HMB et la concertation sur : www.grandannecy-plui.fr

Et maintenant, cap sur le règlement !

Aujourd'hui, une nouvelle étape du PLUi-HMB s'engage, l'élaboration des différents documents qui concrétisent les orientations du PADD. Il s'agit notamment du « zonage », qui fixera les règles d'utilisation du sol en matière de construction et d'aménagement. Mais également des OAP (Orientations d'aménagement et de programmation), véritables guides pour favoriser la qualité architecturale, urbaine et paysagère des projets

et des POA (Programmes d'Orientations et d'Actions) qui détaillent les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des politiques d'habitat et de mobilités.

Découvrez les prochaines étapes de l'élaboration du PLUi en vidéo :
<https://youtu.be/fOAvyXBL6g>

Gilbert PAULY

1er adjoint / Responsable de l'urbanisme
mail : g.pauly@bluffy.fr



RAPPEL DES SANCTIONS POUR DES TRAVAUX SANS AUTORISATION D'URBANISME

Le Maire, en tant que garant du respect des lois et des règlements, est un acteur incontournable en matière d'urbanisme.

Le fait d'exécuter des travaux sans autorisation d'urbanisme constitue une infraction pénale qui est puni d'une amende comprise entre 1 200 € et un montant qui ne peut excéder, soit, dans le cas de construction d'une surface de plancher, une somme égale à 6 000 € par mètre carré de surface construite, démolie ou rendue inutilisable, soit, dans les autres cas, un montant de 300 000 €. En cas de récidive, outre la peine d'amende ainsi définie, un emprisonnement de 6 mois pourra être prononcé (Article L.480-4 du Code de l'urbanisme).

Agissant au nom de l'État, le Maire a l'obligation de dresser un procès-verbal d'infraction.

Quiconque s'opposera au droit de visite du Maire pourra être puni d'une amende de 7 500 € et 6 mois d'emprisonnement (Article L.480-12 du Code de l'urbanisme).

Dès lors qu'un procès-verbal a été dressé et si les travaux ne sont pas achevés, le maire peut, par arrêté, ordonner l'interruption des travaux, à condition que l'autorité judiciaire ne se soit pas encore prononcée sur le fond de l'affaire.

Dans le cas de constructions sans autorisation d'urbanisme, le non-respect de cet arrêté d'interruption des travaux constitue un délit. Le procureur de la République, en application de la règle dite de l'opportunité des poursuites, décidera ensuite de la poursuite de l'infraction et saisira le cas échéant le juge pénal.

En cas de poursuite des travaux malgré la prise d'un arrêté interruptif de travaux, les administrés encourent une amende de 75 000 € et une peine de 3 mois d'emprisonnement (Article L.480-3 du Code de l'urbanisme).

Ces peines sont également applicables en cas de continuation des travaux nonobstant la décision de la juridiction administrative prononçant la suspension ou le sursis à exécution de l'autorisation d'urbanisme.



Un budget équilibré et un taux d'imposition à la taxe foncière qui n'augmente pas

En 2023 la commune reconduit sa volonté de maîtriser ses capacités financières et de conserver un budget équilibré, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Cette année encore nous sommes efforcés à allouer pour le fonctionnement de la commune les sommes nécessaires pour garantir un bon niveau de prestations.

- Entretien et réparation des bâtiments publics et de la voirie
- Travaux paysagers, fleurissement de la commune
- Bois, forêt, sentiers et entretien des ruisseaux
- Matériel et outillage, véhicules communaux, déplacement et transport
- Eclairage public
- Cérémonies, fêtes et manifestations (joli mai, exposition photos, repas divers de Bluffaty, aide aux associations...)

Quant au budget d'investissement nous continuons à planifier les projets de développement permettant d'embellir le village et d'assurer la qualité de vie des Bluffaty.

Pour l'instant tous les projets sont financés sans avoir eu besoin de recourir à de l'endettement.

Année 2022 :

En **fonctionnement** les recettes (521 700€) ont largement couvert les dépenses (480 069€ dont 175 000€ pour les charges courantes d'entretien et de travaux) finissant l'année avec un excédent de **41 632€**. Rajouté aux excédents des années antérieures, le **résultat de clôture est de 478 122€**.

L'**investissement 2022** a été consacré essentiellement aux travaux d'éclairage de l'église (27 000€), la fin de l'enfouissement des lignes au Bosson, la finalisation de la vidéo protection (80 000€), la nouvelle fontaine au Bosson (5 000€), l'abribus chez Coffy (7 000€)...pour ne citer qu'eux.

Total des dépenses : 194 318€.

Les recettes se sont élevées à 103 889€. Le déficit en découlant de 90 429€ en 2022 a largement été financé par l'excédent de clôture de fonctionnement.

Année 2023 : L'excédent de clôture de fonctionnement de **478 122€** va donc être affecté aux déficits des investissements 2022 et aux besoins d'investissement 2023. Le solde sera affecté en section de fonctionnement 2023

Fonctionnement : Dépenses prévues : 53 6200€

Précisons que les dépenses pour les charges courantes sont similaires voire légèrement inférieures à 2022 : 173 000€.

Ces dépenses sont intégralement financées notamment par les recettes fiscales (347 000€), recettes domaniales dont les locations (53 000€), fond genevois (26 000€), forêt et bois, et l'excédent de fonctionnement.

Investissement :

Le total de l'investissement prévu en 2023 s'élève à **521 200€** : les projets les plus importants étant :

- Rénovation de la mairie : 280 000€ en 2023 (finalisation en 2024)
- Déplacement et rénovation du mazot savoyard sous le verger : 7 000€
- Aménagement de la place sous le verger avec bancs, eau, électricité, petite fontaine, gravillon etc : 25 000€
- Barrière dans la montée au verger, panneau d'affichage au Bosson, place du Bosson : 13 000€

Les recettes à mettre en regard s'élèvent à **236 200€**.

La différence de 285 000€ est financée par l'excédent de clôture de la section fonctionnement permettant d'équilibrer le budget 2023.

Mentionnons que les recettes autres que le report de la section fonctionnement s'expliquent essentiellement par les diverses subventions accordées par **l'ETAT** (notamment pour la mairie), la **Région**, le **Département**, le **SYANE** (syndicat s'occupant de l'énergie, de l'aménagement du numérique), le **Grand Annecy**.

Sylvain STIHLE

2ème adjoint chargé des finances

mail : s.stihle@bluffy.fr



Rappel des subventions perçues ou à percevoir dans le cadre des projets d'investissement bluffatys

Projets	Cout total en €	Subventions en €	par
Rénovation et amélioration Mairie	400 000	290 000	Etat, Région, Départ, Syane
éclairage et mise en valeur de l'église	26 730	16 500 (10000+6500)	Région et Département
Presbytère toiture	63 500	21 500	Région
Vidéo protection	93 000	46 000 (30000+16500)	Région et département



La Mairie en travaux



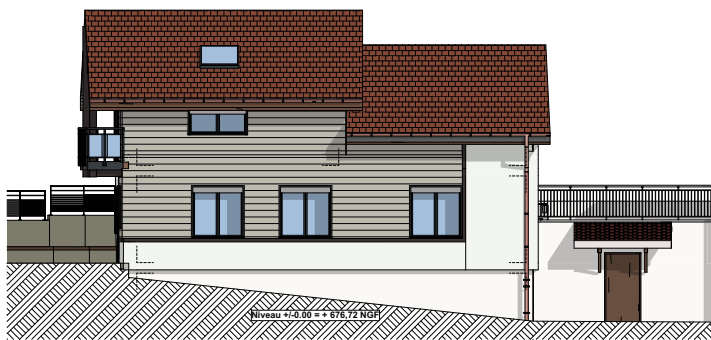
Les travaux de rénovation énergétique et d'extension de la mairie ont débuté courant juin 2023. La réalisation de ces travaux se fait sous la maîtrise d'oeuvre du cabinet d'architecture M & MS choisie suite à l'avis d'appel à la concurrence et paru dans les annonces légales en date du 21/07/2021.

Les soumissionnaires ont été retenus pour les lots travaux, suite à l'avis d'appel public à la concurrence, paru dans les annonces légales en date du 23/01/2023, conformément aux dispositions du chapitre III du Code de la commande publique, notamment ses articles L2123-1, R2124-1, R 2323-4 et R2131-12.

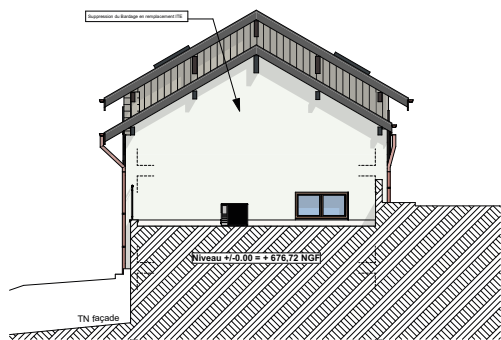
Les travaux sont réalisés sous le contrôle de notre adjoint aux travaux Monsieur Olivier WEILAND.

Lots	Désignations	Entreprises
1	Maçonnerie	AVRILLON
2	Charpente, couverture, bardage, zinguerie	DSF Charpente
3	Menuiserie extérieurs aluminium - occultations	T. M. I
4	Isolations - peintures extérieures	En cours d'attribution
5	Serrurerie	En cours d'attribution
6	Menuiserie intérieurs bois	ALC Menuiserie
7	Platerie - peinture	PONCET
8	Faux-plafonds	EPC
9	Carrelage	IMPOCO
10	Revêtement de sols souples	ISER' Sol
11	Chauffage - Rafraichissement - Ventilation - Sanitaire	BERNARDI
12	Electricité courants forts - courants faibles	DURET

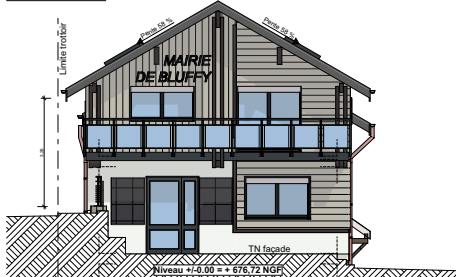
Façade OUEST



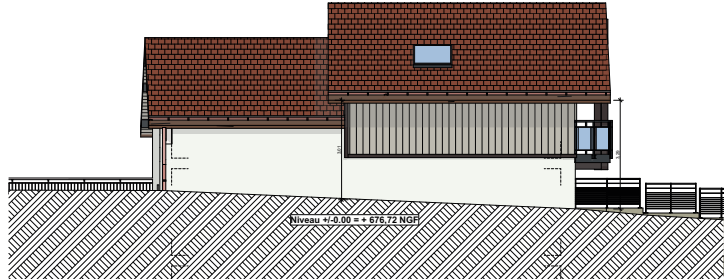
Façade SUD



Façade NORD



Façade EST



L'éclairage public



Conformément à l'article 41 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et dans la lignée de l'appel du 14 juillet 2022 du Président de la République Française à entreprendre toute mesure nécessaire en vue de procéder à des économies d'énergies dans un contexte d'inflation du prix des énergies, votre conseil municipal avait acté l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h à compter du 1er octobre suivant, par délibération en séance du 8 septembre 2022 ...

Le tableau ci-dessous fait apparaître les effets de cette mesure environnementale :

Période	Consommation en KWh	Montant facturé TTC
01/01 au 28/02/2022	3490	619,56
01/03 au 30/04/2022	2927	491,75
01/05 au 30/06/2022	2145	390,03
01/07 au 31/08/2022	2360	258,57
Total sur la période :	10 922	1 759,91 €
01/01 au 28/02/2023	2045	571,62
01/03 au 30/04/2023	1293	399,07
01/05 au 30/06/2023	544v	232,72
01/07 au 31/08/2023	734	279,80
Total sur la période :	4 616	1 483,21 €

Ainsi, on note une diminution de 57,74 % de la consommation en KWh, sur le même PRM, d'une année sur l'autre. On note de fait une baisse du coût de l'éclairage public sur le chef-lieu de 15,72 % et ce malgré la hausse du KWh, qui est passé de 0,08587 en 2022 à 0,16756 en 2023, soit + 95,14 %...

Le montant annuel d'éclairage public payé par la collectivité pour l'ensemble des sites fut de :

-11 199,50 € en 2021

- 9 302,05 € en 2022

A noter enfin qu'une facture d'électricité comporte 5 taxes dont la TVA et la TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) par exemple, plusieurs composantes telles la composante comptage, la composante de gestion ou encore de soutirage. Ainsi, la facture du 01/01 au 28/02/2022 se décompose comme suit :

-Consommation : 299,69 €

-Garanties et certificats : 15,71 €

-Composantes : 108,22 €

-Taxes : 90,92 €

-Abonnement : 14,05 €

-TVA : 90,97 €



Gilles de MARCILLAC
Secrétaire général de mairie

MAGOT BUFFET, ARTISTE ET FONDATRICE DE LA GALERIE « L'ATELIER MO BLUFFY »

Margot Buffet, bluffaty résidente au hameau « LE BOSSON » a créé et ouvert sa propre galerie de peinture « l'Atelier galerie M O BLUFFY », un lieu de culture où vous pouvez non seulement découvrir ses créations mais découvrir des œuvres d'autres artistes peintres, sculpteurs et autres créateurs.

Afin de faire plus amples connaissances, découvrons Margot à qui nous avons donné la parole.

Son engagement d'artiste

« La récupération, la transformation »

Grâce à son réseau de collecteurs de matériaux ordinaires, elle nous invite à aller derrière l'apparence et dérouter nos habitudes visuelles.

«C'est au cours de mes études de design à Saint-Etienne que j'ai orienté mon travail autour du papier, celui qu'en général on ne voit pas.

Partenaire quotidien, matériel millénaire et pourtant si dynamiquement contemporain.

Je travaille particulièrement avec des papiers trouvés, abandonnés. Discrète matière souvent négligée. Réemployer des papiers riches d'une première histoire, mais aussi sélectionner des textures spéciales à fibres issues des techniques industrielles ou artisanales.

Médium exceptionnel capable de se convertir à l'infini.

Je fais partie de ces artistes inclassables. Ma technique de collage est une expression plastique totalement imaginée, expérimentée et mise au point il y a quelques années.

Je me définis comme peintre de papiers, mais de peinture il n'y en a pas.

Mon travail rend compte d'une puissance singulière avec l'apparence de la liberté.

Un parti-pris assumé sur les sentiers de traverse des sentiments, des gerçures.

Les expressions saisies traduisent toujours des émotions de vie.

Des élans entre extase et apaisement, des sérénités troubles ou des tristesses diffuses.

Je suis professionnelle depuis 2000, membre de la MDA, ADAGP et de la Fondation Taylor. Après des études Aux Arts Graphiques de Penninghen, à l'école Arts et Design de saint- Etienne et une spécialité en troisième cycle Art et communication, j'ai définitivement orienté mon travail vers l'Art contemporain.

Je lance mon propre studio en 2000 à Montreuil et propose régulièrement des expositions ainsi qu'un développement de mon activité artistique. Arrivée depuis 4 ans à Bluffy j'ai créé l'Atelier-Galerie MO au Bosson, lieu d'expositions régulières de rencontres et de pratique des arts. Ouvert durant les expositions mais également sur RDV.»

Margot BUFFET



UN SENTIER DE HALAGE À BLUFFY : LAISSEZ-VOUS ATTIRER PAR DES PENSÉES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES ET AUTRES HUMANISTES

Des mots qui nous tirent et nous attirent...

Le chemin Monviard s'est transformé en sentier de halage.

Il s'agit d'un chemin terrestre où Alex & Bluffy se tendent la main. Un sentier étroit entre ces deux bourgades voisines, entre les dents de Lanfon et le Lac d'Annecy

Il faut environ 1 heure pour parcourir cette promenade. Elle se faufile entre un certain nombre de pensées gravées dans le bois qui dialoguent à l'aller comme au retour !

Autant de mots qui nous tirent et nous attirent...

Seul ou à plusieurs sur ce sentier, la balade devient vite avec les mots, danse de vie, refrain, poème ou ballade. La mobilité de l'esprit est inaugurée par celle du corps !

Historiquement, ce sentier est né de la rencontre d'habitants de la rive est du lac, à l'initiative de la commune de Bluffy dans la diversité des regards.

Socialement, ce sentier veut davantage offrir de qualité aux marcheurs que d'augmenter leur nombre.

Techniquement, mairies, paroisse, Grand Annecy, ont encouragé ou soutenu ce projet entièrement financé par des dons privés..



Ce chemin a été créé dans le cadre des 400 ans de la mort de Saint François de Sales



BLUFFRUIT :

Parole est donnée à **Monsieur Thierry VIDONNE**, qui préside dorénavant à la destinée de l'association BLUFFRUIT, suite à sa nomination à l'issue de la dernière assemblée générale de l'association en lieu et place de Monsieur Christian DUCLOS démissionnaire.

«C'est par hasard que je me retrouve président de cette belle association créée en 2016 par des bluffatys autour de Christian DUCLOS et qui s'est développée avec diverses activités (verger, potager, animations diverses, ...).

Après des années de gros investissements, Christian a souhaité laissé la main de la présidence de l'association tout en conservant la maîtrise de la gestion du verger communal. Peu de membres de l'association ont souhaité reprendre cette présidence .

Depuis mon arrivée sur Bluffy en 2018, j'ai souhaité m'intégrer dans le village et cette responsabilité m'a semblé être favorable à cette démarche.

Bluffruit est aujourd'hui une très belle association, vivante et active, rassemblant une trentaine de familles. Elle fait partie intégrante du paysage et des animations de notre beau village.

Dans la continuité de l'esprit de l'association, mes premières priorités seront évidemment de poursuivre les activités de l'association et de concrétiser sur 2023/2024, l'important projet du poulailler partagé.

Pour cela, je m'appuierai sur ses adhérents qui ont acceptés d'en assurer les animations. Je veux citer Christian DUCLOS pour le verger, Jean Philippe POTIER pour le potager, Gilles POSSOZ pour les animations et Andrew Morton pour la construction du poulailler. Je veux ici, les en remercier chaleureusement.

C'est d'ailleurs avec eux et le bureau que je souhaite animer Bluffruit pour partager l'information, partager les difficultés et définir les axes de développements futurs de l'association.

Il me reste à conclure en rappelant que Bluffruit ne peut vivre qu'avec la participation active de ses membres, la construction du poulailler en sera un exemple concret et pour ceux des bluffatys qui ne sont pas membre de Bluffruit, à venir nous rejoindre par mail bluffruit@gmail.com ou directement sur le site helloasso.com/associations/bluffruit ou via Facebook.»

Thierry VIDONNE

Président



Le futur presseur de BLUFFRUIT en cours rénovation



Le poulailler partagé en construction



L'ACCA DE BLUFFY À VOTRE ÉCOUTE

«Les membres de l'association des chasseurs de Bluffy tenaient à vous informer des dates d'ouverture de la chasse. En effet la saison des comptages et d'entretien se termine.

La chasse a démarré le dimanche 10 septembre et fermera le dimanche 21 janvier 2024. À Bluffy nous chassons uniquement le jeudi, samedi, dimanche et les jours fériés (il est bien rare de nous voir avec un fusil l'après midi).

Cette année les comptages ont encore une fois montré que les populations d'animaux sauvages se portent très bien.

Amis promeneurs, nous nous croiserons sûrement au détour d'un chemin forestier et nous pourrons échanger.

Restons courtois, partageons notre espace forestier et n'oublions pas que celui-ci est certes public d'une part mais reste privé pour une grande partie.»

Jérôme BOUVIER

Président



Bienvenue aux petits Bluffatys

Est né depuis le dernier bulletin
Oscar DEMIDAS né le 4 mai 2023

Félicitations aux mariés

Michel GARÇON et Aline LYONNET
se sont mariés le 21 janvier 2023



Ils nous ont quittés :

Régis LOPEZ
Le 9 septembre 2022
David EGMAN
Le 29 avril 2023
Raymond BERGERET
Le 26 juin 2023

Bluffy côté pratique



Les poubelles et la voie publique

Depuis le mois de juin la collecte des déchets ménagers est réalisée le LUNDI entre 5H et 12H, y compris si le lundi est férié.

Déposer vos sacs à même le sol est interdit.

Laisser sa poubelle sortie sur la voie publique en permanente est interdit.



Vous disposez de 3 lieux de dépôt volontaires des déchets recyclés : arrêt de bus Le Bosson, et parking du Col, ainsi que de la déchèterie route du Col de Bluffy.

Merci de vous assurer que vos locataires saisonniers aient bien les informations, leur laisser les consignes de tri sélectif, en français et en anglais.

Informations www.grandannecy.fr

Le Bluffaty malin

Vous cherchez un numéro de téléphone ? Des horaires ? Pas de panique. Le Bluffaty malin reste votre précieux compagnon. A afficher à l'aide de votre aimant offert aux couleurs de Bluffy. A votre disposition à la mairie de Bluffy. Et c'est gratuit.



Contact



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- Mardi et jeudi : **9h00-12h00 et 14h00-17h00**
 - Vendredi : **9h00-12h00**
 - Mercredi : **17h00-19h00 sur rendez-vous**
- Contactez M.le maire au **06.73.80.28.45**

En dehors de ces horaires, nous vous invitons à privilégier les échanges par e-mail. Retrouvez l'actualité locale et toutes les informations bluffatys sur la page facebook de Bluffy et sur notre site internet www.bluffy.fr

Adresse : Mairie - Place du Général de Gaulle - 74290 BLUFFY / Tél : 04 50 02 82 33
Email : accueil@bluffy.fr



Vous avez plus de 60 ans ?

Le CIAS propose des services pour vous accompagner.

Bien vieillir à domicile

LES CONSULTATIONS DE PRÉVENTION SANTÉ

Mémoire, sommeil, vision, nutrition...

Si on faisait le point ?

Des professionnelles de santé sont à votre écoute.

**CONSULTATION GRATUITE
RENSEIGNEZ-VOUS !**

**Direction Prévention
et Bien Vieillir à domicile**

1 rue François Lévêque - Annecy

04 50 33 65 33

**Consultation sur RDV
Lundi 4 décembre 2023**

BLUFFY

MAIRIE

